

## La lutte contre l'apartheid

DEC 31 1985

*Nouvelles mesures du Canada pour combattre l'apartheid*

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY  
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTRE

**N**OUS publions ci-dessous quelques extraits de la déclaration que le Très honorable Joe Clark, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada, a faite devant la Chambre des Communes à Ottawa, le 13 septembre 1985.

«Monsieur le Président, je veux parler à la Chambre de l'Apartheid et de ce que le Canada peut faire pour mettre fin à ce système raciste répugnant. Je me fonde sur deux réalités : premièrement, que les Canadiens sont indignés par la pratique du racisme institutionnalisé dans une société qui prétend partager nos valeurs, et qu'ils la tiennent en horreur. Deuxièmement, que l'influence du Canada est limitée mais réelle, et que le défi consiste à prendre des mesures pratiques qui contribueront à mettre fin à l'Apartheid.

Il est aussi de notre devoir de faire comprendre clairement à l'Afrique du Sud que le Canada est prêt à recourir à des sanctions globales s'il n'y a pas de changement. Règle générale, nous croyons que les relations diplomatiques et économiques devraient être maintenues même s'il y a désaccord entre gouvernements. En fait, si nous nous étions ralliés il y a six mois à l'avis exprimé par certains groupes voulant que nous rompions toutes relations diplomatiques et commerciales avec l'Afrique du Sud, nous ne serions pas en mesure aujourd'hui de faire quoi que ce soit à titre individuel ou de concert avec d'autres nations pour ajouter aux pressions que subit déjà le gouvernement de l'Afrique du Sud.

Si nous nous arrêtons aux grands principes, nous recherchons :

- l'adoption d'une citoyenneté commune. Ce qui implique des droits politiques communs et l'élimination des différentes catégories de citoyens;
- l'abolition des lois qui classent les Sud-Africains suivant leur couleur ou leur race;
- la liberté pour tous les Sud-Africains de vivre, de se déplacer et

de travailler sans être soumis à des restrictions arbitraires;

— l'indépendance pour la Namibie conformément à la résolution 435 des Nations unies. Ce serait une indication importante que l'Afrique du Sud est disposée à accepter ses voisins comme ils sont et à vivre en paix avec eux.

Toutefois, rien de ce qui précède n'est aussi important que les derniers principes que j'énoncerai : la libération des prisonniers politiques ; la libération des dirigeants du Congrès National Africain et du Front Démocratique Uni, qui ont été forcés de résister au système de l'Apartheid, et l'institution d'un processus de consultation et de négociation avec les véritables dirigeants de ceux qu'on appelle les Indiens, les Noirs et les Métis. Ces consultations ne peuvent donc être confinées aux dirigeants des Homelands.

— Et enfin, l'instauration d'un processus de réforme fondé sur le consentement, et non sur la coercition.

### Révision de la politique commerciale

Nous avons mis fin, pour ce qui concerne l'Afrique du Sud, au programme de développement des marchés d'exportation (PDME) et aux polices d'assurance globale accordées par la Société pour l'Expansion des Exportations. Nous avons de la sorte respecté les engagements du précédent gouvernement et cessé tout appui public au commerce et aux investissements en Afrique du Sud. Ces deux mesures constituaient des avertissements très clairs.

Nous avons resserré l'application de l'embargo sur les armes décrété par les Nations unies, tout en l'élargissant de manière à y inclure une plus vaste gamme de produits de pointe, notamment des ordinateurs. Nous avons en outre été le seul gouvernement à annoncer l'abrogation de nos accords de double imposition.

Nous avons attiré l'attention des Canadiens sur la résolution du Conseil de Sécurité interdisant la vente de Kruggerrand. Nous avons bien fait d'espérer que les gens qui vendent ces pièces d'or au Canada, tiendraient compte de nos désirs, puisque les ventes ont pratiquement cessé.

Nous avons mis au point des politiques à l'égard des rencontres sportives, des rencontres officielles et de la coopération. Nous avons donné notification de ce que le traitement à façon de l'uranium de la Namibie prendrait fin à l'expiration des contrats en cours, malgré ce qu'il en coûterait.

Nous avons annoncé l'affectation à notre Ambassade en Afrique du Sud d'un agent qui sera chargé des affaires syndicales, afin de maintenir des contacts directs avec les travailleurs sud-africains qui sont des ferments de réforme. Cet agent sera choisi de concert avec le Congrès du Travail du Canada.

Nous avons plus que triplé les fonds affectés à l'instruction et à la formation syndicales des Noirs, ce qui permettra d'accorder quarante bourses d'études au cours de la présente année financière.

... Nous prenons actuellement un certain nombre d'autres mesures dans le cadre des pressions que nous continuons d'exercer contre l'Apartheid.

Le Gouvernement du Canada appliquera un embargo volontaire sur la vente de pétrole brut et de produits de raffinage à l'Afrique du Sud. A cette fin, nous demandons aux sociétés canadiennes de ne pas conclure de marchés portant sur la vente et l'exportation de ces produits en Afrique du Sud. Nos ventes dans ce domaine ont été limitées jusqu'ici. Nous prenons toutefois cette mesure aujourd'hui pour veiller à ce que le Canada ne devienne pas une autre source d'approvisionnement pour ce pays. ■